



## SEPA: les paiements en euros facilités

### L'essentiel en bref

SEPA est l'abréviation de «Single Euro Payments Area», ou Espace unique de paiement en euros. Fortement automatisés, les SEPA Credit Transfers (virements SEPA) rendent les transactions scripturales transeuropéennes en euros plus efficaces, plus sûres et plus avantageuses au sein de l'UE, de l'EEE et en Suisse. Les avantages sont les suivants:

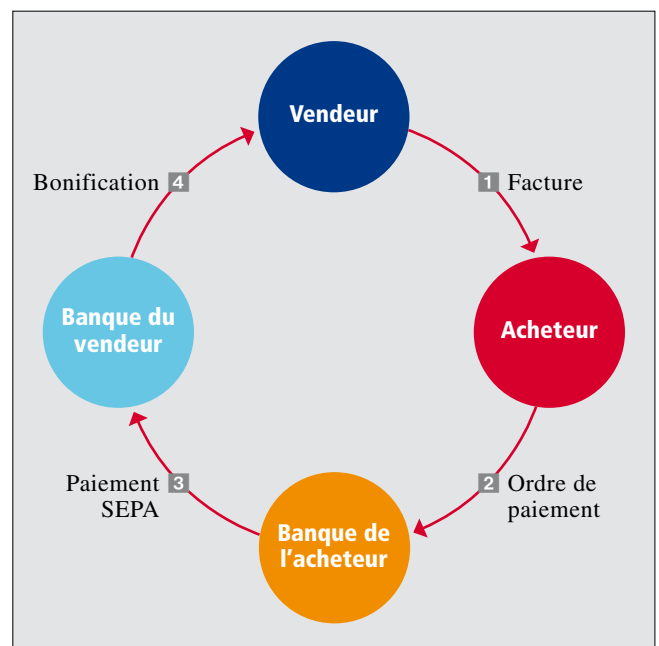
- Le montant en euros est crédité – en règle générale dans son intégralité – au bénéficiaire dans les trois jours ouvrables bancaires qui suivent le déclenchement de l'ordre par la banque. Les déductions de banques tierces ne sont plus admises.
- Les paiements SEPA opérés par e-banking sont gratuits à la BEKB | BCBE; les frais sont supprimés.
- Le e-banking vous permet de passer aisément d'un champ de saisie à un autre; vous avez besoin uniquement du nom et de l'adresse du bénéficiaire ainsi que de l'indication de son compte et de sa banque (IBAN et BIC).

### L'objectif du SEPA

Le SEPA a pour ambition de faire disparaître les différences nationales en matière de traitement des paiements trans-européens en euros. Chaque établissement financier décide de sa participation et du moment de son adhésion au SEPA. La BEKB | BCBE proposera cette prestation à dater du 1<sup>er</sup> août 2008, à des conditions avantageuses.

### Comment un virement SEPA est-il opéré?

- 1 Le vendeur établit une facture en euros en indiquant le code IBAN (International Bank Account Number) de son compte et le code BIC (Bank Identifier Code) de sa banque ou de son établissement financier.
- 2 L'acheteur passe un ordre de paiement SEPA.
- 3 Le paiement est traité par les deux établissements financiers qui participent au SEPA.
- 4 Le montant de la facture en euros – en règle générale l'intégralité – est crédité sur le compte du bénéficiaire dans un délai maximum de 3 jours ouvrables bancaires.





### Les conditions d'un paiement SEPA

La BEKB | BCBE passe les ordres de virement automatiquement en SEPA Credit Transfer pour autant que les critères suivants soient respectés:

- La monnaie de paiement est l'euro.
- L'ordre de paiement est passé par voie électronique (e-banking).
- L'ordre de paiement contient le code IBAN du bénéficiaire et le code BIC de son établissement financier.
- L'établissement financier du bénéficiaire participe au SEPA. (Répertoire des participants: [www.europeanpaymentscouncil.eu](http://www.europeanpaymentscouncil.eu))
- Les établissements financiers du bénéficiaire et du débiteur supportent chacun la part de frais qui lui incombe (sélection de SHARE – partage des frais –); la BEKB | BCBE ne répercute pas ses frais.

Le SEPA Credit Transfer permet de passer des ordres individuels ou des ordres groupés. Si les ordres sont groupés, chaque paiement doit respecter l'ensemble des critères SEPA. Le compte débité ne doit pas être obligatoirement un compte en euros. Les paiements Express ne sont pas admis par le SEPA.

### Dispositions particulières

Les paiements SEPA sont opérés conformément aux «Dispositions relatives au trafic des paiements», qui définissent les droits et les devoirs du donneur d'ordre et du bénéficiaire à l'égard de leur banque. Les bonifications sont effectuées sur la base du code IBAN figurant sur l'ordre de paiement SEPA; la concordance du code IBAN avec le nom et l'adresse du bénéficiaire n'est en principe pas vérifiée lors de la procédure de paiement SEPA. Si l'ordre de paiement ne peut être opéré ou comptabilisé, le motif est communiqué au donneur d'ordre («compte soldé», par exemple).

### Etes-vous convaincu(e)?

Tous les produits e-banking de la BEKB | BCBE ainsi que les logiciels de paiements actuels peuvent être utilisés pour le SEPA Credit Transfer. La BEKB | BCBE vous réserve des conditions séduisantes. Nous vous invitons à solliciter votre conseiller ou votre conseillère pour plus de détails.